

<p><b>D 23-37</b></p> <p><b>CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE).</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absent excusé :</u> Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Annie DUBOS informe les membres du Conseil Municipal que la récente refonte de la directive « Eau potable » du 16 décembre 2020 rend obligatoire la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) à échéance 2027 par les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'eau (PRPDE).

Eu égard au contexte actuel où il devient impératif d'améliorer la sécurité sanitaire de l'eau, au Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau (PTGE) initié par le Département le 21 mars 2023 et légitimé par la Préfet, la ville de Houlgate se doit de réaliser le Plan de Gestion dans les meilleurs délais.

Annie DUBOS présente les termes du PGSSE.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-4-4 relatif aux groupements de commande,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,
- Considérant que la ville de Houlgate propose de constituer avec le Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland (SMPH) un groupement de commandes pour assurer la procédure de passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le dit PGSSE et ainsi fédérer leur action, optimiser les coûts par la massification des commandes,
- Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que « la commission d'attribution » du groupement sera composée de deux représentants titulaires et un suppléant nommés par chaque membre du groupement,
- Considérant que la ville de Houlgate propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un PGSSE,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que les pièces afférentes,
- De désigner comme représentants à la commission d'attribution du groupement :

Titulaires	Olivier HOMOLLE Annie DUBOS
Suppléant	Laurent LAEMLÉ

Olivier COLIN,  
Maire.

